



Conseil économique et social

Distr. générale
7 février 2019

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-huitième réunion

Marrakech (Maroc), 20-22 mars 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Projet de rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique pour la période allant d'avril 2018 à mars 2019

Avant-propos

Le présent rapport annuel, qui est soumis à la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), porte sur la période allant d'avril 2018 à mars 2019. Il met en lumière certains des principaux résultats obtenus au cours de cette période dans la mise en œuvre du programme de travail révisé de la Commission pour l'exercice 2018-2019 dans des domaines thématiques qui cadrent avec les grands défis de développement que doivent relever les pays africains.

En 2018, la CEA a franchi une étape importante en renforçant les atouts qu'elle exploite à l'appui des priorités de développement des États membres énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. À sa cinquante et unième session, la Conférence des ministres a reconnu et approuvé les réformes visant à rendre la Commission plus sensible à l'évolution des besoins du continent. La mission de la CEA, qui consiste à réfléchir et agir au service d'une Afrique transformée et maîtresse de son destin, étoffée par le Programme 2030 et l'Agenda 2063, doit poursuivre cinq orientations stratégiques, à savoir :

- a) Renforcer son rôle d'institution du savoir de premier plan qui s'appuie sur sa position privilégiée et ses prérogatives incomparables pour apporter des solutions globales aux problèmes du continent et mettre des solutions locales à la disposition du continent ;
- b) Élaborer des options de politique macroéconomique et structurelle pour accélérer la diversification économique et la création d'emplois ;
- c) Concevoir et réaliser des solutions innovantes de financement de l'infrastructure – sur les plans humain, matériel et social – au service de la transformation de l'Afrique ;

* E/ECA/COE/38/1/Rev.1.

d) Proposer des solutions à des problèmes régionaux et transfrontières en mettant l'accent sur les aspects indissociables du développement que sont la paix, la sécurité et l'inclusion sociale ;

e) Défendre la position de l'Afrique au niveau mondial et élaborer des solutions régionales à proposer pour contribuer à la résolution de problèmes de gouvernance de dimension mondiale.

La restructuration de la CEA et la réorientation de ses programmes ont été approuvées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, dans le courant de l'année. Les nouvelles orientations de la Commission s'appuient sur l'importance croissante et centrale du secteur privé dans le développement de l'Afrique ainsi que sur l'impact de l'innovation, en particulier de la technologie, pour assurer la prospérité de l'Afrique. D'autres domaines d'intérêt renouvelé comprennent le financement novateur, la pauvreté et l'inégalité ; la collaboration avec les établissements universitaires et le système des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux ; et la spécialisation de ses bureaux sous-régionaux dans des domaines thématiques afin qu'ils soient mieux à même de relever les défis propres à la sous-région. Ces domaines d'action ont tous été accueillis très favorablement par les États membres et les institutions régionales. La CEA s'est ainsi résolument engagée sur la voie de la mobilisation de ses trois fonctions essentielles (fonction de mobilisation, fonction de centre de réflexion et fonction opérationnelle) afin de tirer parti de sa position unique et privilégiée pour apporter des solutions globales aux problèmes du continent, définir les priorités mondiales en tenant dûment compte de la voix de l'Afrique et adopter des solutions régionales et sous-régionales pour appuyer les trajectoires de développement durable des États membres.

En janvier 2018, l'ONU et l'Union africaine ont signé le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine ont fait du Cadre de développement, qui s'articule autour de neuf domaines thématiques, un instrument programmatique important pour intégrer tous les mandats existants nécessitant une coordination et une collaboration plus solides et plus efficaces entre les deux organisations. Les relations de la CEA avec la Commission de l'Union africaine n'ont cessé de se renforcer et, avec la mise en œuvre de cette initiative, elles le seront davantage. Nous continuerons de nous en inspirer.

L'adoption et la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) par 44 pays africains au Sommet de l'Union africaine tenu à Kigali en mars 2018 est une grande étape franchie dans le domaine de l'intégration économique en Afrique. Les efforts déployés par la Commission au fil des ans pour promouvoir l'intégration régionale du continent ont été reconnus dans la Déclaration de Kigali à l'occasion du lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine. Fin février 2019, ce sont 52 pays qui avaient signé l'Accord, et 19 autres qui en avaient ratifié les protocoles. La ZLECA entrera en vigueur après le dépôt du vingt-deuxième instrument de ratification auprès du Président de la Commission de l'Union africaine. Fin février 2019, 15 pays avaient déposé leurs instruments de ratification auprès de la Commission de l'Union africaine.

La même année, la CEA a organisé, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des organismes des Nations Unies, la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est tenue à Dakar du 2 au 4 mai 2018 sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ». Grâce à cette plate-forme, la CEA a plaidé avec succès en faveur d'un consensus entre les États membres et les organisations régionales sur les recommandations de

politique générale visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

En octobre 2018, nous avons lancé, avec nos partenaires stratégiques, le Centre d'excellence de la CEA sur l'économie numérique, montrant clairement comment la Commission peut tirer parti de ses fonctions de réflexion, de mobilisation et d'appui opérationnel au service des États membres et de la Commission de l'Union africaine. En décembre 2018, la Commission a fêté son jubilé de diamant – six décennies de présence transformatrice sur le continent – sous le thème général de l'innovation. Pour plus de détails, je vous invite à lire le rapport marquant le soixantième anniversaire de la Commission, qui met en relief ses principales contributions au développement de l'Afrique depuis sa création en 1958.

Enfin, je tiens à affirmer ma conviction que les États membres continueront d'appuyer les efforts que nous déployons, en collaboration avec nos partenaires, afin de transformer les idées en actions concrètes pour la prospérité de l'Afrique.

Vera Songwe

Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations
Unies et Secrétaire exécutive de la Commission
économique pour l'Afrique

I. Introduction

1. Après l'approbation de ses réformes par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa cinquante et unième session en mai 2018, la CEA a poursuivi son renouvellement organisationnel en renforçant l'esprit collectif, en adoptant de nouvelles approches intégrées de planification, en approfondissant les relations avec les partenaires, en consolidant la responsabilisation et la transparence et en mettant en place une équipe dénotant davantage l'équilibre hommes-femmes. À la suite de ces réformes, les programmes de la Commission ont été réorientés pour lui permettre de mieux remplir sa mission qui consiste à promouvoir le développement économique et social de ses États membres ; à favoriser leur intégration dans un espace économique, social et politique commun ; et à promouvoir la coopération internationale pour créer un continent plus prospère et plus inclusif où la plupart des citoyens sont à l'abri du besoin et des privations. Dans l'exécution de son mandat, la CEA s'est concentrée sur les cinq orientations stratégiques suivantes :

- a) Bâtir une institution du savoir ;
- b) Formuler des options de politique macroéconomique et structurelle ;
- c) Concevoir des modèles de financement innovants ;
- d) Soutenir les questions régionales et transfrontalières ;
- e) Défendre la position de l'Afrique au niveau mondial.

2. Au cours de la période considérée, l'appui de la CEA à ses États membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, s'est concentré sur ses trois fonctions essentielles : sa fonction de mobilisation, sa fonction de centre de réflexion et sa fonction opérationnelle.

3. Le présent rapport est divisé en cinq parties, comme suit :

- a) Principaux résultats obtenus dans l'appui aux États membres et aux communautés économiques régionales en vue de l'adoption de politiques dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, les résultats étant regroupés autour de cinq grands domaines thématiques ;
- b) Progrès réalisés dans la promotion des partenariats et efforts de la Commission ;
- c) Responsabilité et enseignements tirés de l'évaluation et des recommandations de l'audit de 2018 ;
- d) Appui de la Commission au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ;
- e) Regard prospectif sur l'année à venir et principaux résultats que la Commission entend réaliser en 2019 en redoublant d'efforts pour aider les États membres à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

II. Principaux résultats obtenus en 2018

4. Au cours de la période considérée, la CEA a continué d'influencer les décisions de politique générale des États membres et des communautés économiques régionales dans les domaines de la planification du développement, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'intégration économique, de l'industrialisation, de la diversification économique inclusive, des migrations et des systèmes statistiques.

5. On trouvera ci-après quelques-unes des réalisations notables de 2018 qui illustrent les trois fonctions essentielles de la Commission en action, notamment les interventions à l'appui des priorités régionales et sous-régionales ; les services consultatifs en matière de politique générale aux niveaux national, sous-régional et régional ; et l'assistance fournie à la demande des États membres pour le développement technique et le renforcement des capacités. On trouvera également des informations sur le rôle déterminant des plates-formes de la CEA dans le dialogue sur les politiques et la recherche de consensus pour le renforcement des capacités des fonctionnaires africains en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques.

1. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'intégration commerciale et économique régionale

Création de la Zone de libre-échange continentale africaine

6. Le continent s'est engagé dans d'importants processus d'intégration régionale qui sont complexes, vastes et ambitieux et qui exigent un soutien accru aux institutions régionales ayant les capacités de faire avancer le programme d'intégration régionale africaine. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine est l'une des phases essentielles du Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja).

7. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, lancé lors de la dixième session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Kigali du 17 au 21 mars 2018, marque une étape importante sur la voie de l'intégration économique du continent. La CEA a fourni des services d'appui et de formation techniques aux États membres et à la Commission de l'Union africaine dans le cadre des négociations relatives à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a également fourni le projet de texte qui a servi de base aux négociations, que les États membres ont menées à bonne fin. Ces négociations ont donné lieu à quatre instruments juridiques principaux : a) l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; b) le Protocole relatif au commerce des biens ; c) le Protocole relatif au commerce des services ; et d) le Protocole relatif aux règles et procédures régissant le règlement des différends. Fin février 2019, 52 pays avaient signé l'Accord, et 19 autres en avaient ratifié les protocoles.¹ La ZLECA entrera en vigueur après le dépôt du vingt-deuxième instrument de ratification auprès du Président de la Commission de l'Union africaine. La CEA et la Commission de l'Union africaine s'emploient actuellement à aider les autres pays à signer les protocoles en temps voulu.

Produits du savoir sur les questions d'intégration régionale, de commerce et d'investissement

8. Grâce aux connaissances acquises sur les questions d'intégration régionale, de commerce et d'investissement, la CEA a partagé des recommandations fondées sur des données factuelles dans les instances mondiales sur les conventions bilatérales d'investissement et les conventions de double imposition. Ces informations ont été fournies aux États Membres pour leur permettre de se préparer à examiner, négocier, renégocier ou résilier des accords d'investissement en tenant dûment compte de leurs incidences juridiques, politiques, économiques et sociales, en trouvant un équilibre entre la protection de l'investissement et la préservation d'une marge d'action suffisante pour atteindre leurs objectifs de développement. La mise en commun de ces recommandations permettra également aux États membres d'étudier les possibilités d'accroître les investissements intra-africains, en particulier dans

¹ Afrique du Sud, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Ghana, Guinée, Guinée, Kenya, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.

le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

9. Au cours de la période considérée, la CEA a collaboré avec la Confédération de l'industrie indienne et produit un rapport conjoint sur l'approfondissement du partenariat Afrique-Inde en matière de commerce et d'investissement, qui a été lancé lors du treizième Conclave sur le partenariat Inde-Afrique, organisé par la Confederation of Indian Industry et l'Export-Import Bank of India. La CEA a également établi un rapport sur la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique à l'occasion de la Réunion des hauts fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine chargés du commerce.

2. Appuyer la planification intégrée du développement et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Position commune et apprentissage par les pairs pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable : Forum régional africain pour le développement durable

10. En 2018, la CEA, en collaboration avec les organisations régionales et les institutions des Nations Unies, a organisé le quatrième Forum régional africain pour le développement durable. La CEA et les organisations partenaires ont établi des documents d'information et des documents de travail à examiner en vue de parvenir à un consensus sur l'état d'avancement des activités visant à réaliser les objectifs 6, 7, 11, 15 et 17 du Programme 2030 et les objectifs énoncés dans l'Agenda 2063, dont les résultats serviront de contribution au Forum politique de haut niveau de 2018.

11. Le Forum est parvenu à un consensus sur les recommandations politiques sous la forme de messages clés visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique (voir www.uneca.org/arfsd2018). Les messages clés sont, notamment, les suivants :

a) La transformation structurelle résiliente en Afrique, conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, nécessite des cadres nationaux intégrés reposant sur des stratégies et des approches qui tiennent pleinement compte de l'inclusion, de la protection contre les effets des changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophes et de la valeur du capital naturel et qui leur accorde la priorité ;

b) Il convient d'accélérer le rythme d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets parallèlement à la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) Les pays africains doivent investir davantage dans la création de points d'accès à l'eau potable dans les communautés urbaines et rurales ainsi que d'installations sanitaires améliorées pour mettre fin à la défécation à l'air libre et pour assurer une gestion appropriée des déchets ;

d) La préservation et la gestion responsable des ressources naturelles de l'Afrique, sur lesquelles repose l'essentiel de la croissance, devraient rester une priorité ;

e) Le financement, le renforcement des capacités et l'appui technologique associés à l'obtention de résultats tangibles doivent être intensifiés pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité, les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et les plans et programmes nationaux de gestion durable des forêts ;

f) Il conviendrait d'organiser un forum africain multipartite sur la science et l'innovation technologique au service des objectifs de développement durable en marge des sessions du Forum régional africain pour

le développement durable afin de déterminer les besoins de l'Afrique en matière de science et d'innovation technologique, d'y répondre et de préparer le forum annuel multipartite mondial portant sur le même sujet.

12. Un consensus s'est dégagé autour de messages communs constituant la contribution régionale de l'Afrique au Forum politique de haut niveau de 2018. Les messages devaient servir à la concertation ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques aux niveaux national, régional et mondial en vue de la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 et dans les aspirations formulées dans l'Agenda 2063, l'accent étant mis sur les cinq objectifs énumérés ci-dessus.

Intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres de développement national

13. En 2018, les pays africains ont continué d'aligner les objectifs de ces deux cadres de développement complémentaires et pourtant différents – le Programme 2030 et l'Agenda 2063 – sur leurs cadres nationaux de développement et d'en rendre compte. À la neuvième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, les participants ont souligné la nécessité pour les pays africains de prendre en main leurs programmes de développement continental et prié la CEA et la Commission de l'Union africaine de soutenir les États membres dans la conception d'une feuille de route axée sur l'application des deux programmes au niveau national, ainsi que sur l'élaboration d'outils, dont un cadre harmonisé pour le suivi et l'évaluation des deux programmes. En 2017 et en 2018, la CEA a entrepris la conception d'un ensemble intégré d'outils de planification et d'établissement de rapports pour aider les États membres à intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et à aligner ces deux cadres avec leur plan de développement national pour faciliter l'adaptation et l'établissement de rapports.

14. La boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports est un logiciel en ligne qui permet d'intégrer simultanément les deux programmes dans les plans nationaux de développement pour faciliter l'établissement de rapports d'étape de manière harmonisée. Les objectifs, cibles et indicateurs des deux programmes étant déjà intégrés dans le logiciel, les utilisateurs peuvent évaluer le niveau et le degré d'alignement entre les deux programmes en un seul clic. Les tableaux de bord intégrés permettent de visualiser des informations sommaires sur l'alignement des deux programmes ainsi que sur la performance des pays en ce qui concerne l'alignement et les progrès dans la réalisation des objectifs et cibles nationaux. La boîte à outils comprend trois modules :

a) Un module d'alignement regroupe le Programme 2030 et l'Agenda 2063, d'une part, et le plan national, d'autre part ;

b) Le module de suivi saisit les indicateurs, les niveaux de référence, les cibles et les valeurs actuelles du plan national ;

c) Le module d'établissement de rapports permet d'établir des rapports d'étape sur les deux programmes.

15. La CEA a appuyé l'application de la boîte à outils dans cinq pays : Cameroun, Congo, Ghana, Ouganda et Seychelles. L'appui a consisté en une série d'ateliers visant à faire une démonstration de la boîte à outils, à renforcer les capacités pour son application et à mieux faire connaître les deux programmes et les liens entre eux, conformément au Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, signé en janvier 2018.

16. Les résultats sont attestés par les réactions positives des utilisateurs. Par exemple, lors de la démonstration en Ouganda, il a été noté que si le pays utilise un certain nombre de modèles pour la planification et les projections – y compris la matrice de comptabilité sociale, le modèle macroéconomique intégré et le modèle informatisé d'équilibre général – aucun de ces modèles ne prend en compte les trois dimensions du développement durable. Par conséquent, un outil qui réunit les deux programmes en un seul, accompagné d'une analyse des incidences des différentes politiques et des différents profils de l'investissement public afin d'aider à l'établissement des priorités stratégiques, est important pour la conception des prochains plans quinquennaux et décennaux de développement. D'après les réponses à l'enquête post-atelier, plus de 80 % des participants en Ouganda et plus de 60 % au Ghana et aux Seychelles ont estimé que l'atelier avait contribué efficacement à leur capacité à intégrer les deux cadres dans les plans nationaux de développement. En outre, plus de 90 % des participants ont indiqué qu'ils recommanderaient la boîte à outils à d'autres collègues. De plus, la Gambie a demandé un appui, après avoir entendu parler de la boîte à outils dans différents forums organisés par la CEA.

Renouveau de la planification du développement pour accroître l'efficacité et la transparence des politiques publiques au Sénégal

17. À la suite d'une demande d'appui technique du Gouvernement sénégalais pour l'aider à se conformer à l'une des principales conditions de son programme économique (se conformer à une norme structurelle) appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique du Fonds monétaire international (FMI) pour 2015-2017, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest a fourni un appui technique et consultatif visant à élaborer une plateforme : la Banque de projets intégrés. La plateforme contient une description du cycle de vie des projets soutenus par le FMI. La CEA avait notamment pour rôle d'appuyer l'élaboration et l'adaptation d'un modèle « seuil 21 » pour aider le pays à poursuivre ses efforts de planification globale et intégrée. En outre, plusieurs ateliers - auxquels ont participé le Ministère de l'économie, des finances et de la planification, d'autres départements ministériels, le secteur privé et des institutions de recherche ainsi que d'autres organes gouvernementaux pour le renforcement de leurs capacités - ont été organisés par la CEA aux fins d'une meilleure appropriation et application de la plateforme.

18. Ces interventions ont permis au Gouvernement de trouver des solutions à la demande accrue de services d'éducation et de santé et de parvenir à une croissance inclusive. En outre, une analyse récente de la CEA ainsi que plusieurs examens par le FMI de l'Instrument de soutien à la politique économique pour 2015-2017 ont montré qu'un renforcement de l'efficacité et de la transparence des politiques publiques avait été noté comme ayant résulté d'une capacité accrue des responsables gouvernementaux à concevoir, mettre en œuvre et suivre les stratégies, plans, programmes et projets nationaux. La mise en œuvre au Sénégal de la plateforme électronique de projets a aussi permis une meilleure communication entre les ministères d'exécution et le Ministère de l'économie, des finances et de la planification. En incluant les projets d'investissement facilement réalisables et sélectionnés sur la base d'études de faisabilité, la plateforme électronique de projets a contribué à optimiser le cycle global des projets publics et les dépenses d'investissement.

Plan de développement des infrastructures du Mozambique fondé sur des systèmes d'information géographique

19. Le Gouvernement mozambicain a défini le développement des infrastructures comme un important pilier d'investissement pour stimuler le développement économique du pays. En tant que pays de transit, le Mozambique entend non seulement améliorer l'interconnectivité provinciale, mais aussi réaffirmer sa position de plaque tournante régionale pour les pays enclavés voisins. Un certain nombre de partenaires de développement soutiennent le programme. Le Ministère des transports et des communications, en tant que coordonnateur du programme, a identifié la nécessité d'un outil

visuel qui pourrait être utilisé pour améliorer la planification des investissements et l'identification objective des priorités d'investissement dans les infrastructures en vue de stimuler le développement économique. Les systèmes d'information géographique (SIG) ont été reconnus comme étant les meilleurs pour la géovisualisation et la modélisation statistique spatiale en vue de l'identification des domaines potentiels où des progrès pourraient être réalisés, notamment la planification, le suivi et l'évaluation des infrastructures. Les SIG aident également à optimiser l'allocation des ressources pour le développement, ce qui est vital, car ils réduisent l'allocation arbitraire des ressources, souvent influencée par des considérations politiques.

20. Ayant constaté qu'il n'était pas possible de mettre en œuvre de véritables politiques de développement sans disposer d'informations et de connaissances spatiales adéquates et sans disposer des capacités nationales nécessaires, le Ministère a fait appel à l'Institut africain de développement économique et de planification pour qu'il l'aide à développer ses compétences en matière d'utilisation des SIG pour l'aménagement du territoire.

21. En 2018, dans le cadre de sa formation sur demande basée sur son catalogue de cours, l'Institut africain de développement économique et de planification a répondu à la demande du Ministère d'organiser un cours de formation des formateurs sur l'utilisation des SIG pour l'aménagement du territoire. La formation a été dispensée à huit fonctionnaires, dont cinq femmes de cinq ministères. Il a contribué à la création d'une première équipe multidisciplinaire d'experts qui ont ensuite partagé les connaissances et les compétences acquises avec leurs collègues sur l'aménagement du territoire à l'aide des SIG. Tous les participants ont trouvé le cours de formation pertinent et ont saisi l'importance stratégique des SIG dans leur travail de planification, comme en témoignent les résultats des évaluations post-formation ainsi que les contributions des départements respectifs dans le plan d'affaires intégré de l'infrastructure élaboré à partir de données géoréférencées. Grâce à cette initiative, le Mozambique s'attend à une augmentation des recettes, à une amélioration de la sécurité routière, à une meilleure gestion des infrastructures et à la création d'emplois, entre autres avantages importants.

22. Vu le succès du cours de formation, l'Institut africain de développement économique et de planification a décidé d'étendre l'utilisation des SIG à l'ensemble du continent en 2019 par des efforts de sensibilisation sur les avantages de cette utilisation axés sur d'autres pays africains. L'Institut africain de développement économique et de planification offrira simultanément une formation professionnelle à la demande, un apprentissage numérique et un programme conjoint de maîtrise pour renforcer les capacités en matière d'utilisation des SIG dans la planification du développement des infrastructures sur le territoire national, entre autres. Ce faisant, l'Institut établira également des communautés de pratique pour les experts afin de promouvoir le partage de l'information, l'apprentissage par les pairs et la recherche.

3. Accélérer la diversification économique et la création d'emplois sur le continent

Briser le cercle vicieux de la dépendance excessive à l'égard de l'exportation des produits de base

23. Depuis 2014, la sous-région de l'Afrique centrale souffre d'une grave instabilité macroéconomique due à la chute brutale des prix du pétrole, qui a entraîné des déficits budgétaires et courants préoccupants nécessitant des mesures d'assainissement budgétaire dans certains pays comme le Tchad. La crise résultait d'une vulnérabilité économique structurelle due à une forte dépendance à l'égard des exportations pétrolières. En réponse à cette crise, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique centrale a réuni un large éventail de parties prenantes en marge de la trente-deuxième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale, tenue à Douala (Cameroun) du 26 au 29 septembre 2017, afin d'examiner la situation des

économies de la sous-région et de formuler des réponses structurelles et durables à cette crise.

24. La réunion a adopté le Consensus de Douala, un accord novateur qui souligne l'impératif de la diversification économique par l'industrialisation induite par les ressources et le commerce, comme l'une des voies les plus fiables et les plus durables pour bâtir des économies résilientes et compétitives en Afrique centrale et briser le cercle vicieux de la dépendance excessive à l'égard de l'exportation des produits de base.

25. C'est à la suite de l'adoption du Consensus de Douala que les pays de la sous-région ont sollicité l'appui de la CEA pour l'application du Consensus. En 2017 et 2018, sur les sept pays d'Afrique centrale couverts par le Bureau sous-régional, quatre ont demandé l'assistance technique de la CEA pour formuler des stratégies de diversification économique afin de remédier aux vulnérabilités structurelles de leur économie, qui reste fortement tributaire des exportations de pétrole.

26. Avec l'assistance technique de la CEA, le Gouvernement tchadien a élaboré et adopté un Plan directeur pour l'industrialisation et la diversification économique, qui a été lancé le 17 septembre 2018 à N'Djamena. La réussite du plan directeur a nécessité des compétences et des capacités en matière de conception et de formulation des projets. L'amélioration de l'environnement économique, notamment l'accès au financement, la croissance de la productivité et une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour poursuivre les investissements à long terme afin de catalyser l'industrialisation et la diversification économique, tout en rétablissant la stabilité macroéconomique par des mesures à court terme, ont également été des conditions essentielles. Afin de rendre opérationnel le plan, les études diagnostiques nécessaires sur la croissance, l'analyse de la chaîne de valeur et d'autres études ont été entreprises, ce qui a permis d'identifier les principaux piliers et catalyseurs économiques de la diversification économique du pays. Il s'agit notamment de l'agro-industrie, du développement de l'élevage avec un accent particulier sur les exportations de viande et de cuir, de l'exploitation des énergies renouvelables, de la création de groupements et de l'émergence de l'économie du savoir. L'industrialisation verte a été choisie comme voie privilégiée pour accroître la part des produits manufacturés dans les exportations totales et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

27. Il en est résulté des sources de financement réalistes pour le plan directeur et le renforcement du rôle de l'économie numérique. Le plan directeur a suscité beaucoup d'intérêt et a été inclus dans le programme de travail de l'équipe de pays des Nations Unies au Tchad. En outre, des consultations approfondies ont été menées avec les partenaires de développement opérant dans le pays, notamment la Banque mondiale, le FMI, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et l'Agence française de développement, pour assurer l'alignement de leurs interventions sur le plan dans un cadre de financement intégré pour le développement. De plus, les travaux d'élaboration du plan ont également permis au Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale de développer un ensemble de connaissances et de pratiques sur la diversification économique applicable à l'Afrique centrale et au-delà. À partir des enseignements et des meilleures pratiques en matière de diversification économique tirés du processus de formulation du plan directeur, des outils et des lignes directrices pertinents seront conçus pour être appliqués dans d'autres pays d'Afrique centrale.

Tracer la voie de l'industrialisation en Afrique australe

28. Le trente-quatrième Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tenu à Victoria Falls (Zimbabwe) en août 2014, a examiné les progrès réalisés dans l'intégration régionale et le développement économique en Afrique australe et noté que le retard dans l'industrialisation était un obstacle majeur au développement de la région. Le Sommet a décidé qu'il était urgent

que la région tire parti de ses ressources abondantes et diversifiées, en particulier dans les secteurs agricole et minier, pour accélérer l'industrialisation par la valorisation et la création de valeur ajoutée. Afin de rendre opérationnel le programme d'intégration régionale, le Sommet a décidé d'élaborer une stratégie à long terme et une feuille de route pour l'industrialisation dans la région de la SADC. Pour appliquer cette décision, le secrétariat de la SADC a demandé à la CEA de l'aider à élaborer la stratégie à long terme et la feuille de route.

29. Au cours de la période 2014-2017, la CEA a fourni un appui au secrétariat de la SADC par des interventions axées sur la formulation de la stratégie d'industrialisation à long terme et de la feuille de route. Ces interventions ont pris la forme de l'élaboration de l'idée-cadre de projet, de l'établissement des documents d'information, de l'appui technique, de la convocation et du service des consultations nationales et régionales et de la mobilisation des ressources. Grâce à cet appui, la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC (2015-2063) a été élaborée, et a par la suite été adoptée par le Sommet extraordinaire des chefs d'État tenu en avril 2015. Avec l'appui de la CEA, un plan d'action pour la mise en œuvre des phases I et II de la Stratégie, couvrant la période 2015-2030, a également été élaboré et a par la suite été adopté par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, tenu à Mbabane le 18 mars 2017.

30. En 2018, à la demande du secrétariat de la SADC, la CEA a fourni un appui technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation et le plan d'action dans les domaines cruciaux suivants : a) un audit des compétences dans le secteur minier ; b) un relevé du profil de l'enrichissement des minéraux en vue de l'identification de chaînes de valeur minérales potentielles pour le développement ; c) l'élaboration d'une vision régionale de l'exploitation minière ; d) un modèle pour faciliter le renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation ; e) un cadre régional des droits de propriété intellectuelle qui pourrait soutenir l'innovation, la technologie et l'industrialisation ; enfin, f) un forum régional des parties prenantes sur le rôle du secteur privé dans l'appui au processus d'industrialisation. Ces domaines d'intervention ont été examinés lors de l'élaboration de notes conceptuelles, de l'établissement de documents d'information, de l'organisation d'ateliers et de réunions d'experts et de l'établissement de documents d'orientation.

31. Les interventions de la CEA ont abouti à la mise au point des éléments suivants :

- a) Modèle pour le développement des capacités des petites et moyennes entreprises en vue d'un rôle accru dans le processus d'industrialisation ;
- b) Base de données sur les compétences dans le secteur minier ;
- c) Vision minière régionale de la SADC pour l'identification et le développement de chaînes de valeur minières en Afrique australe ;
- d) Institutionnalisation du forum des parties prenantes du secteur privé en Afrique australe ;
- e) Cadre des droits de propriété intellectuelle de la SADC sur l'industrialisation.

32. En conséquence, en 2018, la SADC a adopté un modèle pour le développement des capacités des petites et moyennes entreprises ; une vision minière régionale ; un cadre des droits de propriété intellectuelle sur l'industrialisation ; enfin, l'institutionnalisation du forum régional des parties prenantes sur le développement du secteur privé en Afrique australe.

L'économie bleue : changement de paradigme vers une croissance porteuse de transformation en Afrique de l'Est

33. La sous-région de l'Afrique de l'Est enregistre une croissance et une transformation économiques rapides grâce aux politiques favorables à la croissance et aux investissements publics des gouvernements. Afin de consolider ces progrès, les États membres s'intéressent à de nouvelles sources de croissance, notamment l'économie bleue, qui encourage l'utilisation des écosystèmes aquatiques et marins et des ressources qu'ils contiennent pour le développement durable. L'intérêt pour l'économie bleue s'est manifesté lors de la dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, tenue à Antananarivo du 2 au 5 mars 2015, sur le thème de l'exploitation de l'économie bleue pour le développement de l'Afrique orientale. La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental a reconnu le potentiel inexploité de l'économie bleue et le fossé existant entre les secteurs productifs, tant traditionnels qu'émergents, tels que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, les mines en eau profonde et l'énergie. Afin de relever ce défi, la réunion a recommandé l'élaboration d'un manuel de politiques pour l'économie bleue, visant à fournir une méthodologie étape par étape pour la formulation de cadres stratégiques multisectoriels pour l'économie bleue. Le cadre a été officiellement lancé à la trente-cinquième réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, tenue à Addis-Abeba du 31 mars au 2 avril 2016. Il a par la suite été complété par une étude détaillée axée sur la sous-région de l'Afrique de l'Est.

34. À la vingt et unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, tenue à Moroni du 7 au 9 novembre 2017, les États membres ont, avec les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, réaffirmé la nécessité d'élaborer et de mieux intégrer les politiques en matière d'économie bleue dans leurs plans nationaux de développement. La réunion s'est penchée sur la question des facteurs constituant des catalyseurs ou des obstacles dans le domaine de la croissance porteuse de transformation en Afrique de l'Est. En outre, l'économie bleue est apparue comme un important facteur facilitant la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, grâce à une utilisation optimale du transport multimodal et de la connectivité entre les voies navigables intérieures et les ports maritimes.

35. En 2018, à la demande des Comores et de Madagascar, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est a fourni un appui technique à l'élaboration et à la consolidation de cadres stratégiques axés sur l'établissement de priorités sectorielles et de compromis connexes, ainsi que sur les orientations et mesures à prendre. Pour ce qui est des Comores, l'énergie a été reconnue comme un secteur d'intervention prioritaire. La faiblesse de la capacité de production énergétique, la grande inefficacité du transport et de la distribution de l'énergie et l'insuffisance de la capacité de planification énergétique à long terme sont apparues comme des problèmes récurrents dont pâtissent d'autres secteurs de l'économie bleue comme le tourisme.

36. Les interventions de la CEA ont abouti à la formulation d'un cadre stratégique de politique générale sur l'économie bleue pour les Comores, accompagné de trois études nationales thématiques sur les caractéristiques institutionnelles et réglementaires de l'institutionnalisation de l'économie bleue ; l'esquisse d'un bilan des secteurs de l'économie bleue ; et les dimensions régionales, ainsi qu'une étude sur les statistiques du bilan énergétique et un modèle de système énergétique. S'agissant de Madagascar, l'appui du Bureau sous-régional a permis d'élaborer un document stratégique mettant en lumière les défis et les possibilités que présente l'économie bleue et définissant des orientations générales.

37. Ainsi, en 2018, les Comores et Madagascar ont adopté des cadres politiques, dont ils sauront tirer davantage parti pour maximiser leur potentiel dans l'économie bleue. Aux Comores, le cadre stratégique a été intégré dans la

stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable. Madagascar poursuivra les mêmes efforts d'intégration après l'élection présidentielle.

Intégration des questions foncières dans les plans nationaux d'investissement agricole du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

38. En 2003, l'Afrique s'est engagée à mettre en œuvre le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, en approuvant la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui invitait les États membres à consacrer 10 % de leur budget national à l'agriculture. Pour la plupart, les États membres n'ont pu atteindre cet objectif de 10 %, et d'autres n'ont pu maintenir le niveau de croissance de 6 % fixé par la Déclaration de Maputo.

39. En réponse, les États membres de l'Union africaine ont examiné la Déclaration de Malabo de 2014, qui a réaffirmé le bien-fondé du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, et l'importance d'une croissance et d'une transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. La Déclaration de Malabo a été renforcée par des directives de mise en œuvre qui ont souligné l'importance de plans nationaux d'investissement agricole bien conçus, alignés et conformes aux valeurs et principes du Programme et qui facilitent les investissements du secteur privé venant en appoint au financement du secteur public.

40. Afin de garantir un processus fondé sur des données factuelles qui permette d'élaborer des plans nationaux d'investissement agricole de qualité et d'atteindre l'objectif visé, la CEA a évalué les plans du Programme dans 30 pays. L'une des principales conclusions de cette évaluation était que la plupart des pays n'avaient pas intégré les questions foncières de manière à garantir la sécurité des droits fonciers et à promouvoir les investissements agricoles fondés sur l'exploitation des terres. Pour s'attaquer aux questions foncières et stimuler l'investissement du secteur privé dans l'agriculture, la CEA fournit depuis 2016 un appui à la Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Malawi, à la République démocratique du Congo, à la République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, dans le dessein d'intégrer la gouvernance foncière dans les plans du Programme.

41. En 2018, une évaluation du déficit de capacités menée dans ces six pays a permis de mettre au point, au Malawi, un programme de formation sur les gros investissements agricoles à l'intention de 25 décideurs et parties prenantes dont 15 femmes. Ce programme de formation a contribué à l'intégration, au niveau national, des principes directeurs sur les gros investissements fonciers en Afrique dans le contexte du Malawi. Le résultat se reflète dans la capacité accrue des décideurs et des parties prenantes de négocier des marchés financièrement viables, équitables et écologiquement durables.

42. En outre, au cours de la période considérée, la CEA a continué de promouvoir la décision prise par l'Union africaine en 2017, dans laquelle elle a engagé les États membres à revoir leurs politiques et programmes pour faciliter la réalisation de l'objectif de 30 % des droits fonciers documentés pour les femmes d'ici 2025, par des activités de sensibilisation aux questions de sécurité foncière pour les femmes, et préconisé une application tenant compte de la parité des sexes du Programme de l'Union africaine dans le domaine foncier.

4. Réduire l'écart entre les sexes, tirer parti du dividende démographique et mettre l'urbanisation rapide au service d'une prospérité partagée

Comment l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a contribué à l'élaboration de politiques efficaces en Afrique du Sud

43. L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a été introduit par la CEA en 2004 pour répondre aux demandes des

États membres qui souhaitaient disposer d'un outil pouvant les aider à établir des rapports sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Tous les pays africains ayant adopté ces traités internationaux, obligation leur est faite de rendre compte régulièrement de leur état d'application. Par ailleurs, les États membres tenaient, d'une part, à mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes dans les domaines social, économique et politique, d'autre part, à élaborer, au niveau national, des politiques, programmes et stratégies pour réduire les disparités entre les sexes en vue d'un développement inclusif et durable.

44. En juin 2018, à l'occasion d'un atelier national organisé par la CEA à Pretoria, le Département du développement social de l'Afrique du Sud a présenté son tout dernier rapport, qui a été examiné par le Cabinet. L'objectif du rapport était d'élaborer une stratégie nationale pour l'Afrique du Sud afin de s'assurer que les investissements nécessaires dans l'éducation et la santé soient faits pour lutter contre le chômage élevé des jeunes et tirer parti du dividende démographique. Toutefois, en raison de son indifférence à la problématique femmes-hommes, le rapport a été renvoyé par le Cabinet pour révision. En réponse, la Commission de l'égalité des sexes, un partenaire important de la CEA dans la mise en œuvre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, a présenté les derniers travaux de recherche qu'elle a menés avec l'appui de la CEA.

45. Cette démarche a contribué à renforcer le partenariat entre les deux institutions nationales et permis la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les stratégies prospectives nationales, l'objectif étant de tirer parti du dividende démographique. Plus précisément, le Département du développement social de l'Afrique du Sud a été influencé par la Commission de l'égalité des sexes, avec des analyses intéressantes tirées de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique intégrant une dimension générale soucieuse de l'égalité des sexes qui va au-delà de la simple ventilation des données par sexe.

46. Le résultat se reflète dans l'inclusion des dimensions soucieuses de l'égalité des sexes tirées du rapport national sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans le rapport final intitulé « South African Population Dynamics : Trends, Structure, Causes and Consequences (Dynamique de la population sud-africaine : tendances, structure, causes et conséquences) », qui doit être soumis au Cabinet. Ce dernier rapport devrait éclairer le cadre politique national pour ce qui est de tirer parti du dividende démographique.

Politique de la CEA en matière de prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes

47. La prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes continue de faire partie intégrante de la politique de la CEA et demeure au cœur des processus de planification et de mise en œuvre des programmes de la Commission.

48. La Commission a continué de participer à un groupe de travail créé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui est chargé d'examiner la matrice des résultats et la théorie du changement, afin de consolider la contribution du système des Nations Unies pour le développement dans l'appui fourni aux États membres pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles dans la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, la CEA a continué d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans ses outils de planification, de budgétisation et d'établissement de rapports tenant compte des questions de genre. Une stratégie de la CEA en matière de parité entre les sexes a été élaborée ; elle définit les mesures supplémentaires que la Commission doit prendre pour atteindre la parité entre les sexes d'ici 2023. À

cet égard, selon la version 2.0 de l'outil d'évaluation des indicateurs de succès, la Commission a fait des progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

49. En 2018, les questions d'égalité entre les sexes ont été systématiquement intégrées dans les produits suivants : connaissances analytiques de la Commission ; rapports majeurs comme le Rapport sur le développement durable en Afrique 2018 ; Rapport sur la gouvernance en Afrique (cinquième édition) ; et profils de pays et profils de transformation structurelle axés sur la création d'emplois, la production et la société (STEPS) que produisent les bureaux sous-régionaux de la CEA. Outre les données ventilées par sexe qu'ils utilisent autant que possible, les profils de pays et les profils STEPS contenaient une grille de résultats concernant la parité des sexes. Par exemple, le profil STEPS du Cameroun produit en 2018 indique clairement que les disparités entre les sexes nuisent à la stabilité sociale, à l'accroissement de la productivité et aux efforts de transformation structurelle.

50. Enfin, la CEA a intégré la question de l'égalité des sexes dans son programme de mise en œuvre du Programme de l'Union africaine dans le domaine foncier, en appliquant la stratégie pour l'égalité des sexes élaborée en 2014. Dans ce cadre, les mesures suivantes ont été prises :

- a) Détachement d'un spécialiste des questions d'égalité entre les sexes et des questions foncières auprès de la CEA et du Centre africain pour la politique foncière ;
- b) Application et suivi de l'objectif minimum de 30 % lié aux questions de genre pour assurer la participation des femmes dans toutes les activités visant à promouvoir la connaissance, le plaidoyer et le développement des capacités ;
- c) Examen des documents du Centre africain pour la politique foncière dans une optique d'égalité des sexes ;
- d) Élaboration d'un programme sur l'égalité des sexes dans le cadre de la stratégie à moyen terme du Centre africain pour la politique foncière (2019-2023) ;
- e) Inscription de modules d'intégration de la dimension genre dans tous les programmes de formation ; et
- f) Lancement d'un projet pilote de suivi et d'évaluation de la gouvernance foncière en Afrique couvrant 12 pays africains pour suivre les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de la bonne gouvernance foncière sur le continent.

Les villes, moteurs de création de richesses en Ouganda

51. Dans son Plan national de développement II (2015/2016-2019/2020), l'Ouganda s'est fixé pour objectif de devenir un pays à revenu intermédiaire en renforçant sa compétitivité pour la création de richesses, l'emploi et la croissance inclusive. Avec un taux de croissance de 5,7 %, le taux de croissance urbaine le plus élevé d'Afrique sur la période 2015-2020 et ses villes contribuant pour 70 % à la croissance du produit intérieur brut, une urbanisation bien planifiée et bien gérée est un élément indispensable pour atteindre l'objectif de prospérité et de bien-être du pays ; mais cette ambition ne s'est pas traduite en objectif stratégique dans le plan national de développement et les moyens pour engager une telle entreprise ont été limités.

52. Sur la base de travaux d'analyse, des directives techniques et des ateliers nationaux de renforcement des capacités de la CEA, l'Autorité ougandaise de planification nationale, en collaboration avec 50 décideurs des principaux ministères, a élaboré un plan d'action national multisectoriel pour renforcer l'intégration de l'urbanisation comme moteur essentiel de croissance et de transformation. Les directives techniques ont proposé un processus étape par

étape sur les politiques visant à mettre la croissance urbaine rapide au service de la création d'emplois et de la diversification économique, domaine qui reste actuellement un point faible de l'élaboration de politiques urbaines dans la plupart des pays africains. La contribution de la CEA a permis à l'Ouganda d'élaborer un nouveau plan d'action pour la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des résultats sociaux par une planification et une gestion plus efficaces des villes. Un dialogue politique de haut niveau a permis de s'engager, au niveau ministériel, à donner la priorité à l'urbanisation comme moteur de création de richesses en Ouganda dans la prochaine phase de planification du développement national (qui débutera en 2020).

53. L'appui de la CEA a contribué à donner la priorité aux villes régionales et stratégiques en tant que facteurs devant permettre à l'Ouganda d'accéder au statut de pays à revenu intermédiaire et de mettre en place des directives à suivre. Le résultat se reflète dans l'application directe par l'Autorité de planification nationale du plan d'action élaboré avec la CEA pour parachever la mise en œuvre de son plan de développement national en cours (qui prend fin en 2020) et la conception du plan de suivi. Une assistance technique similaire a été fournie au Cameroun, au Tchad et à la Zambie, et elle se traduit également par l'élaboration de plans d'action nationaux visant à renforcer la composante urbaine de la planification du développement national pour mettre le potentiel de croissance urbaine au service de la création d'emplois et de la diversification économique. L'approche de la CEA visant à renforcer la composante urbaine de la planification du développement national en Afrique est la première du genre, apportant une valeur ajoutée unique à la réalisation dans la région de l'objectif de développement durable 11 relatif aux villes et communautés durables.

54. Ces interventions ont en outre été complétées par le cadre régional de la CEA pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes approuvé par les ministres chargés du secteur du logement et de l'urbanisme dans le cadre du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation.

Plaidoyer et appui au Groupe de haut niveau sur les migrations

55. Les travaux analytiques de la CEA sur les tendances, les causes et les effets des migrations africaines, ainsi que le rapport régional fondé sur des données factuelles, qui a été très apprécié et salué par le Groupe africain de négociateurs, ont contribué à l'articulation de la position commune africaine sur les migrations, qui a servi de base aux négociations intergouvernementales. La CEA a également fourni un appui technique aux négociations sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le cadre d'une série de consultations sous-régionales et régionales. Le Groupe de haut niveau sur les migrations, créé en application de la résolution 940 (XLIX) de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique sur les migrations internationales en Afrique, avec l'appui de la CEA et présidé par Ellen Johnson Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria, s'emploie à rectifier le discours qui a souvent dénaturé la réalité des migrations africaines, avec de nombreux éléments qui montrent clairement que la plupart des Africains migrent sur le continent et apportent une contribution précieuse au développement des pays de destination. Pour appuyer les travaux du Groupe de haut niveau sur les migrations, la CEA, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et la Commission de l'Union africaine, a produit un outil factuel intitulé « Migrations africaines : accepter les faits, saisir les opportunités et pallier les problèmes ». Cet outil continuera d'être utilisé pour les activités de plaidoyer et de sensibilisation des États membres et des gouvernements, des citoyens et des partenaires internationaux de développement.

5. Statistiques à l'appui de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre de stratégies fondées sur des données factuelles

L'horloge de mesure de la pauvreté en Afrique : un outil de prise de décisions fondées sur des données factuelles

56. L'une des manifestations importantes qui ont marqué la fin de 2018 a été le lancement de l'horloge de mesure de la pauvreté en Afrique, qui a été mise au point en partenariat avec le World Data Lab. L'horloge permet de suivre les progrès à faire en vue d'atteindre la cible 1 de l'objectif de développement durable¹. Elle fournit des données en temps réel sur les prévisions concernant la pauvreté aux niveaux régional et national. Elle contribue aussi à sensibiliser l'opinion publique à la dynamique de la pauvreté dans un pays et peut s'avérer un outil utile pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et la prise de décisions. Si les données actuellement disponibles portent pour l'essentiel sur la pauvreté de revenu, il est prévu de les étendre à d'autres dimensions de la pauvreté comme l'égalité des sexes, l'âge, l'éducation et la nutrition. On trouvera de plus amples informations sur l'horloge de mesure de la pauvreté en Afrique (en anglais uniquement) à l'adresse www.uneca.org/africa-poverty-clock-2018.

Renforcement des systèmes statistiques

57. Au cours de la période considérée, la CEA a eu une influence notable sur la politique des statistiques. Au total, 27 pays africains ont entrepris des évaluations complètes de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, la CEA a fourni une assistance technique aux États membres pour la réalisation d'une évaluation complète et l'élaboration de plans d'action nationaux visant à améliorer les systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des actes d'état civil. Outre les 27 pays africains qui ont évalué leurs systèmes et formulé des plans d'amélioration, huit pays procédaient à ce type d'évaluation au moment de l'établissement du présent rapport.²³ Par ailleurs, la CEA a fourni une assistance technique au Bénin, à Madagascar, aux Seychelles et au Soudan pour accompagner leur processus de réforme et la modernisation de leurs systèmes statistiques nationaux. Le Bénin a fait état de la mise à jour de sa loi nationale sur les statistiques et de la réorganisation du mécanisme de coordination au niveau national, notamment en ce qui concerne une plus grande participation des principaux producteurs sectoriels de données.

Adoption du système de comptabilité nationale

58. Les pays africains rencontrent des difficultés dans la production de statistiques économiques opportunes et de grande qualité, en raison de l'insuffisance de leurs ressources humaines, financières et techniques, et de la faiblesse de leurs capacités institutionnelles et de leurs infrastructures statistiques. Afin de résoudre ces problèmes, la CEA a lancé en janvier 2014 un projet sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008. L'objectif général du projet était d'améliorer la qualité et la disponibilité des comptes nationaux et des statistiques économiques connexes, dans l'intérêt d'une bonne gouvernance économique, de l'intégration régionale et du développement durable en Afrique. Le projet s'inscrivait dans le cadre du projet continental de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, élaboré par le Groupe des États d'Afrique sur les comptes nationaux sous l'égide de la Commission africaine de statistique.

² Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zambie.

³ Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone et Zimbabwe.

59. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, en partenariat avec le Gouvernement du Maroc, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), a fourni au Gouvernement mauritanien, à sa demande, une assistance technique et des services consultatifs pour appuyer l'adoption du Système de comptabilité nationale 2008. Cette assistance a permis d'assurer l'alignement des concepts de comptabilité nationale et de statistique économique de la Mauritanie sur le Système de comptabilité nationale et d'améliorer les méthodes, outils, pratiques et normes de collecte et d'analyse des données économiques, sociales et environnementales.

60. En conséquence, le Gouvernement mauritanien a décidé de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale 2008. Il utilise actuellement la méthode du système pour obtenir une estimation précise de la contribution au produit intérieur brut des secteurs de la pêche, de l'élevage, de l'administration publique, des finances et du secteur informel.

Former le capital humain pour améliorer les statistiques agricoles

61. De 2013 à 2018, le programme statistique de la CEA a mis en œuvre le volet formation de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, programme visant à améliorer l'état des statistiques agricoles en Afrique. Les données et statistiques agricoles sont mal collectées et utilisées dans de nombreux pays du continent. De nombreuses institutions africaines chargées de la production et de la diffusion des statistiques agricoles ont signalé que le manque de personnel avait entravé leurs opérations et qu'elles ne disposaient pas non plus de stratégie de mise en valeur des ressources humaines pour guider la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de leurs ressources humaines, ce qui a nui à la qualité et à la disponibilité des statistiques agricoles dans les États membres.

62. Pour faire face à cette situation, la CEA a conçu un programme visant à réduire le manque de masse critique de statisticiens agricoles formés, en renforçant la demande, l'offre et les capacités concernant les activités de formation en statistiques agricoles dans 40 pays africains. L'accent a été mis sur le renforcement et le maintien de la capacité des centres de formation statistique d'élaborer et de dispenser une formation de qualité en matière de statistiques agricoles. Il s'agissait également d'améliorer les programmes des cours de formation à court terme et en cours d'emploi, d'améliorer les capacités des centres régionaux de formation statistique en matière d'infrastructure à l'aide de techniques de formation modernes, d'accorder des bourses de spécialisation en statistique agricole et de former des formateurs et des enseignants aux nouvelles méthodes et techniques.

63. Ces interventions ont contribué à accroître le nombre de statisticiens agricoles qualifiés et formés dans les services nationaux de statistique et les ministères de l'agriculture des 40 pays ciblés. À ce jour, plus de 950 participants des organismes de statistique agricole ont bénéficié de formations de courte durée et 75 étudiants ont reçu des bourses pour se spécialiser dans les statistiques agricoles.

64. Les diplômés du programme de spécialisation ont été affectés à des postes de gestion et de supervision des processus de production des statistiques agricoles. Le programme a également permis de former 120 gestionnaires et experts des ressources humaines à la planification stratégique révisée et à la gestion des ressources humaines statistiques. Des manuels techniques et des directives sur les nouvelles méthodes ont été élaborés pour faciliter la collecte et l'analyse des données agricoles.

65. Quatre centres régionaux de formation statistique sis à Abidjan, Dakar, Yaoundé et Dar es-Salaam sont actuellement en mesure d'offrir des cours sur les méthodes et techniques nouvellement mises au point en matière de statistiques agricoles. Des centres régionaux de formation tels que le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est à Dar es-Salaam répondent

également aux demandes des bureaux nationaux pour une formation en masse du personnel à un certain nombre des méthodes récemment lancées.

66. Les conclusions de la deuxième série d'évaluation des systèmes statistiques agricoles en Afrique, qui visait à mesurer la capacité des pays africains à produire en temps voulu des statistiques agricoles fiables et viables, ont témoigné de ce résultat. Elles ont confirmé que la capacité des organismes responsables des statistiques agricoles dans les pays cibles s'était améliorée depuis la première série d'évaluations.

67. Des données issues des évaluations ont été utilisées pour mettre au point des indicateurs de capacité en matière de statistiques agricoles pour les pays, le but étant de mesurer la capacité de chaque pays à produire des statistiques agricoles et rurales fiables et en temps voulu. Les évaluations ont fourni des éléments d'information sur le niveau actuel de développement des systèmes nationaux de statistiques agricoles et rurales, tout en confirmant l'amélioration continue des rapports sur les statistiques agricoles due au renforcement des capacités, notamment celles des spécialistes des méthodes nouvellement mises au point.

A. Partenariats

1. Collaboration et coordination pour la mise en œuvre du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

68. L'année 2018 marque le premier anniversaire de la mise en œuvre du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les entités des Nations Unies et l'Union africaine ont accompli des progrès dans la mise en œuvre conjointe des neuf domaines thématiques prioritaires. Ci-après quelques exemples concernant l'amélioration de la collaboration et de la coordination : la CEA, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union africaine ont organisé une manifestation parallèle pendant le Forum politique de haut niveau de 2018 en vue de mieux faire connaître le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et d'entreprendre des activités de sensibilisation en faveur de leur mise en œuvre. La manifestation était axée sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, le partage de données d'expérience et la suite à donner au Forum régional africain pour le développement durable et aux examens nationaux volontaires.

69. La manifestation a débouché sur des recommandations tendant à aider les États membres à renforcer les mécanismes nationaux de coordination et de mise en œuvre intégrée des deux programmes.

70. Dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, les organismes des Nations Unies et l'Union africaine ont continué de fournir un appui coordonné aux pays du Sahel. C'est ainsi que la deuxième conférence régionale sur l'impunité, l'accès à la justice et les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest, organisée par des organismes des Nations Unies et l'Union africaine, a donné lieu à la création d'une plate-forme ministérielle chargée de suivre les progrès réalisés dans l'application des recommandations issues de cette conférence et d'en rendre compte.

2. Partenariats pour la mise en œuvre du programme de travail de la CEA

71. Au cours de la période considérée, la CEA a collaboré avec des partenaires sur un large éventail de questions relatives à l'exécution de son programme de travail. Parmi ces partenaires figuraient le Kenya Institute of Public Research, le Consortium pour la recherche économique en Afrique, la London School of Economics, le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence

internationale pour les énergies renouvelables et divers organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

72. Les partenariats que la CEA a établis avec ses partenaires universitaires et techniques ont permis de promouvoir sa fonction de laboratoire d'idées et d'améliorer la pertinence de ses travaux. La Commission continuera de tirer parti des partenariats porteurs de valeur ajoutée et fondés sur le principe du renforcement de la complémentarité et de l'impact sur le développement. Cette approche permettra aussi à la Commission de mieux répondre à l'évolution des besoins des États membres dans le contexte d'opportunités nouvelles et émergentes.

B. Responsabilisation et apprentissage

1. Inventaire des risques et plan de gestion et d'intervention

73. En favorisant une culture de responsabilité et de transparence dans tous ses domaines d'activité, la CEA s'est efforcée au cours de la période considérée d'améliorer davantage ses pratiques de gouvernance et de gestion grâce à l'introduction du premier registre des risques et du premier plan de gestion et de réponse. Le plan, qui s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du Secrétariat, a été élaboré suivant un processus rigoureux et participatif auquel ont pris part tous les fonctionnaires de la Commission.

74. Le plan a pour principal objectif de renforcer la responsabilisation et le suivi du comportement professionnel dans le cadre des processus de réforme en cours de l'ONU et de faciliter l'exécution des mandats de la CEA. Il vise également à aider la Commission à mieux comprendre l'impact de ses interventions et les stratégies d'atténuation de leurs effets négatifs ainsi qu'à évaluer l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et les mesures de réduction des risques.

75. Les inventaires des risques et les plans de gestion et d'intervention au niveau de l'organisation font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour semestriels, menés en tenant compte des nouvelles possibilités, des enseignements tirés et de la réalité sur le terrain.

2. Évaluations et audits

76. Dans le cadre de responsabilisation et d'apprentissage de la CEA et en vue de renforcer l'utilité des évaluations et des audits, les conclusions ont été examinées et validées par les directeurs de programme dans le cadre d'une réponse officielle de la direction. Les résultats et les enseignements ont également été partagés au sein de la CEA et au-delà. Ces enseignements ont éclairé les processus de prise de décisions stratégiques, la conception, la planification et la mise en œuvre des programmes. Ils ont aussi étayé les efforts en cours tendant à obtenir des améliorations progressives dans des domaines tels que les cadres de gestion axée sur les résultats et d'établissement de rapports, la prise en compte de la problématique femmes-hommes et les modalités de partenariat. Dans l'ensemble, les efforts de la Commission pour se transformer progressivement en une institution d'apprentissage, plus responsable, ont été reconnus par les États membres (notamment le Comité des représentants permanents à Addis-Abeba), la Cinquième Commission et les partenaires de développement.

C. Appui au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

77. Au cours de la période considérée, la Commission a dûment coordonné son appui aux réformes du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux régional et national. Elle a participé activement aux travaux de ce dernier tendant à l'inclusion de ses groupes de résultats aux travaux de l'équipe

de transition chargée de la réforme de l'ONU et à la coordination interrégionale des activités des cinq commissions régionales.

78. En juillet 2018, elle a travaillé en étroite collaboration avec les autres commissions économiques régionales, sous la coordination du Bureau des commissions régionales à New York, à l'élaboration d'un exposé de position commune qui a servi de base à des consultations avec d'autres entités régionales du système de développement. L'exposé a contribué à définir le plan d'optimisation régional final pour la phase I des réformes du système de développement au niveau régional. Ce plan, qui est en cours d'exécution, vise à optimiser les fonctions et à renforcer la collaboration entre les entités régionales des Nations Unies, en vue d'exploiter les ressources de l'ONU pour apporter un appui collectif efficace aux priorités nationales.

79. Le paysage des institutions et des politiques de l'Afrique étant unique en son genre, la CEA a également élaboré en août 2018 un livre blanc sur son positionnement dans l'architecture régionale des Nations Unies en Afrique. Ce document de synthèse a facilité ses échanges de vues et ses consultations avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement opérant au niveau régional, notamment dans le cadre de la réunion conjointe qu'elle a tenue le 10 décembre 2018 avec les équipes régionales de l'antenne africaine du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il sera également mis à profit pour définir la phase II des réformes de l'ONU, qui est axée sur la réorganisation et le réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies.

D. Aperçu des résultats prévus pour 2019

80. L'encadré ci-dessous présente un aperçu de certains des principaux résultats prévus par la CEA pour 2019.

Encadré

Aperçu des résultats prévus pour 2019

- | |
|---|
| <p>1. Production de connaissances pointues et renforcement du profil de connaissances du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en pratique les travaux des cinq bureaux sous-régionaux dans des domaines thématiques de spécialisation déterminés : création d'emplois durables (Afrique du Nord), dynamique démographique au service du développement (Afrique de l'Ouest), diversification économique (Afrique centrale), approfondissement de l'intégration régionale en Afrique de l'Est dans le cadre de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (Afrique de l'Est) et industrialisation inclusive (Afrique australe) • Perfectionnement du personnel : augmenter le nombre de programmes de perfectionnement du personnel adaptés à la fonction de laboratoire d'idées qu'exerce la Commission <p>2. Politiques macroéconomiques et de croissance durables</p> <p>a) Soutenabilité de la dette et mobilisation des ressources internationales et nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui à cinq pays en matière d'analyse du degré d'endettement tolérable (en la liant aux objectifs de développement durable) • Voir six pays utiliser l'outillage intégré de planification et d'établissement de rapports de la CEA ainsi que le modèle macroéconomique élaboré et adapté avec le Fonds monétaire international dans leurs processus nationaux de planification du développement ou de suivi et d'évaluation |
|---|

- Apporter un appui à neuf pays dans la réalisation de leurs examens nationaux volontaires, notamment dans l'établissement des coûts de mise en œuvre des objectifs de développement durable
- Voir sept États membres utiliser les politiques, stratégies et initiatives recommandées par la CEA en matière d'amélioration des pratiques de gouvernance économique, de la gestion du secteur public et des prestations de services
- Voir sept États membres utiliser les politiques et les stratégies recommandées par la CEA en matière de mobilisation des ressources publiques nationales et internationales
- Voir 20 États membres intégrer l'industrialisation dans leurs politiques nationales de développement et leurs cadres de planification

b) Commerce et intégration régionale

- Voir 10 États membres mettre en œuvre et suivre des politiques visant à stimuler le commerce intra-africain et à attirer les investissements directs étrangers ainsi que les investissements transfrontaliers africains
- Mettre au point la méthode de calcul de l'indice de développement de la Zone de libre-échange continentale africaine et la tester dans deux pays
- Voir améliorer l'environnement des affaires du secteur privé, en particulier celui des petites et moyennes entreprises :
 - Voir s'accroître de 25 % le nombre de pays où les femmes ont accès à la terre
 - Voir cinq pays progresser de 10 points dans l'Indice de performance logistique
 - Voir au moins cinq pays augmenter de 50 % la part des énergies renouvelables dans leur bouquet énergétique
- Trouver un consensus entre les États membres sur une stratégie continentale relative à la politique fiscale, au commerce et au secteur privé à l'ère du numérique

c) Pauvreté, égalité des sexes et politique sociale

- Lancer une horloge de mesure de la pauvreté et voir les pays l'adopter aux fins de suivi et d'analyse
- Élaborer une théorie sur les garanties financières relatives aux investissements du secteur privé dans la santé
- Voir cinq pays élaborer des programmes nationaux fondés sur leurs lacunes mises en lumière dans les profils par sexe de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
- Voir six pays élaborer des plans d'action nationaux pour la création d'emplois et la diversification de l'économie en milieu urbain

d) Statistiques

- Voir six pays établir un nouveau niveau de base pour le calcul de leur produit intérieur brut

- Mettre en place les données de référence d'au moins la moitié des indicateurs des objectifs de développement durable 2, 3 et 6 pour tous les pays africains
- Voir créer des centres d'excellence pour l'identification numérique dans cinq pays

3. Modes et outils de financement novateurs

- Dans le cadre de l'objectif de développement durable 7 portant sur l'énergie propre et d'un coût abordable, voir les banques ou organismes de développement émettre des obligations vertes pour financer les projets d'énergie renouvelable en Afrique
- Voir augmenter le nombre de fonds de pension, d'institutions de retraite et d'épargne, de compagnies d'assurance et de gestionnaires de fonds africains qui investissent dans les projets d'infrastructure (électricité, transports et logement)
- Voir lancer les activités du Fonds de responsabilisation des femmes africaines pour mobiliser des capitaux au niveau mondial en vue de constituer un groupe de gestionnaires de fonds africaines qui vont à leur tour investir dans les entreprises et microentreprises dirigées par des femmes africaines et les développer

4. Solutions aux problèmes régionaux et transfrontaliers

- Voir 22 États africains ratifier l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine
- Voir huit pays élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord
- Voir adopter un cadre continental relatif à l'identification et à l'économie numériques
- Voir cinq pays produire des données et des statistiques sur les migrations à l'aide de nouvelles méthodes et de nouveaux systèmes
- Voir les États membres d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest adopter le document intitulé « *Sahel 2043 : Prospective analysis for the Sahel* » (Sahel 2043 : Analyse prospective pour le Sahel) comme cadre conceptuel et analytique commun de règlement des problèmes régionaux et transfrontaliers

5. Biens publics mondiaux et activités de promotion de l'Afrique au niveau mondial

- Adopter une méthode de mesure et de suivi du volume des flux financiers illicites en provenance d'Afrique
- Voir le Groupe de haut niveau sur les migrations mener des activités de promotion et de sensibilisation

III. Conclusion

81. En conclusion, la CEA continue de s'acquitter de ses trois fonctions principales :

- a) En mettant en place des plateformes sous-régionales et régionales tendant à promouvoir la coopération régionale et la recherche de consensus dans l'exécution des engagements internationaux et régionaux ;
 - b) En offrant des produits de pointe axés sur le savoir intellectuel et des recommandations de politique générale qui influencent les décisions des pouvoirs publics aux niveaux national, sous-régional et régional ;
 - c) En fournissant des services de développement des capacités et des services techniques et consultatifs aux États membres, aux communautés économiques régionales et à la Commission de l'Union africaine, en vue de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
-